



## Squateur, que faire dans ce cas ??

Par **CRYLER**, le **23/08/2009** à **01:16**

Bonjour,rrnrnJe parles au nom de 5 hérités d'un terrain en bord de mer où il y à 3 chalets en bois dont 2 sont tombés pendant la tempête... rnrnCe terrain est un terrain ou il n'y à jamais eu de permis de construire et où il n'y à ni eau, ni électricité et ni assainissement...rrnrnJe vous expliques les faits : rnrnCela fait environ 5 à 6 ans que nous n'étions plus allé voir ce terrain et il y à environ 1 an et un peu plus, nous avons découvert que le seul chalet résté debout après la tempête était squatté... rnrnAprès une réunion familiale de tous les hérités, nous avons décidés pour des raisons de sécurité de nettoyer le terrain et donc d'enlever les 2 chalets écroulés et de raser le chalet squatté...rrnrnNous avons essayé de parler avec la personne qui squatte le chalet. C'est un marginal saoul qui prétend avoir un cancer et être là car il est saisonnier pour les vendanges. rnrnNous avons un délai pour les travaux ( 1 mai 2009 ) c'est pourquoi nous avons laissé au squatter une marge de 8 mois ( ce qui est pas mal ) pour pouvoir se reloger et nous lui avons aussi demandé d'avoir quitté le terrain avant cette date sous peine de devoir enlever ses affaires le jour où les travaux commenceraient...rrnrnMes questions sont donc : rnrnEst-ce la bonne solution ?rnrnQuels sont mes droits et devoirs afin d'expulser le squatteur ?rnrnQue fair si le squatteur refuse de quitter le terrain ? rnrnA qui dois-je m'adresser et quelle est la démarche à suivre afin que tout se passe du mieux possible pour le squatteur et nous ( propriétaires ).rnrnEn espérant trouver dans se forum une personne pouvant me conseiller, rnrnMerci d'avance.

Par **jeetendra**, le **23/08/2009** à **09:14**

bonjour, pour faire partir le squatteur il faut vous adresser à un [fluo]huissier de justice [/fluo]sans tarder, il fera le reste, courage à vous, très bon dimanche